

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 14 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice : 9
Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8
Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Christine REBOUL représentée par Philippe FLAYOL

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

**Objet: Objet de la délibération : PROJET DE RENOVATION
ENERGETIQUE DE 15 GÎTES DU VILLAGE DE VACANCES DE
SAINT-ROMAN-DE-TOUSQUE CONVENTION DASSISTANCE A
MAÎTRISE DOUVRAGE SELO LOZERE AMENAGEMENT -
DE_056_2024**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE-054-2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SELO a remis une offre d'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE pour accompagner la commune dans son projet exposé en objet, d'un montant de 28 000€ HT.

L'objet du contrat d'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE proposé vise à accompagner la commune, maître d'ouvrage, pour la gestion administrative, technique et financière de l'opération visée en objet.

Le délai prévisionnel de cette opération (hors période de GPA) serait de 24 mois (12 mois de conception, 12 mois de réalisation pour les travaux), à compter de la date de notification du contrat d'AMO.

Monsieur le Maire précise que l'opération peut être réalisée dans ces conditions sous réserve de percevoir des aides publiques compensant une partie du déficit du projet.

Monsieur le Maire propose de passer au vote à main levée, et demande que chaque conseiller vote POUR ou CONTRE l'engagement de l'opération avec la signature du contrat d'ASSITANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE de la SELO.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ceci exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les précédentes délibérations,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres,

DECIDE d'engager l'opération tel qu'exposé ci-avant ;

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Maire, ou toute personne qui lui serait valablement déléguée, à signer le contrat d'ASSITANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE de la SELO et tous actes ou pièces à intervenir correspondant à cette affaire.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Thierry Vuillemot", written over a faint rectangular stamp.

Date de transmission de l'acte: 17/10/2024

Date de reception de l'AR: 17/10/2024

048-214800971-DE_056_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 14 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice :
9

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Christine REBOUL représentée par Philippe FLAYOL

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Village Vacances: Mission d'assistance administrative pour l'élaboration du contrat DSP - DE_055_2024

Dans le cadre du prochain renouvellement du contrat de Délégation de Service Public, il est nécessaire de s'entourer d'une structure ayant des connaissances administratives, techniques, et juridiques pour le montage et le déroulement de ce dossier.

Monsieur le maire présente le devis de Lozère Ingénierie, d'un montant de 1 400€ HT.

Il présente la répartition financière en fonction des phases:

Détail mission chef de projet	Accompagnement de la collectivité dans le montage du projet, relecture et vérification des pièces écrites avant publication	550.00€
Détail mission technicien	Montage du dossier d'appel à projets	850.00€
	Lancement de la procédure d'appel à projets	
	Assistance au déroulement de la procédure jusqu'au choix du lauréat	
	Formalisation de la convention avec le lauréat	

	Assistance jusqu'à la fin de la procédure	
	Montant HT	1 400.00€
	TVA à 20%	280.00€
	Cout de la prestation (en € TTC)	1 680.00€

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal:

- décide de retenir le devis de Lozère Ingénierie
- autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT



Date de transmission de l'acte: 17/10/2024
Date de reception de l'AR: 17/10/2024
048-214800971-DE_055_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 14 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice : 9
Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8
Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9
Représentés: Christine REBOUL représentée par Philippe FLAYOL

Pour: 9
Excusés:

Contre: 0
Absents:

Abstentions: 0
Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: PROJET DE RENOVATION ENERGÉTIQUE DE 15 GÎTES DU VILLAGE DE VACANCES DE SAINT-ROMAN-DE-TOUSQUE CONVENTION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE SELO LOZERE AMENAGEMENT - DE_054_2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la SELO a remis une offre d'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE pour accompagner la commune dans son projet exposé en objet.

L'objet du contrat d'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE proposé vise à accompagner la commune, maître d'ouvrage, pour la gestion administrative, technique et financière de l'opération visée en objet.

Le délai prévisionnel de cette opération (hors période de GPA) serait de 24 mois (12 mois de conception, 12 mois de réalisation pour les travaux), à compter de la date de notification du contrat d'AMO.

Monsieur le Maire précise que l'opération peut être réalisée dans ces conditions sous réserve de percevoir des aides publiques compensant une partie du déficit du projet.

Le maire,
Philippe FLAYOL

Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 16/10/2024
Date de réception de l'AR: 16/10/2024
048-214800971-DE_054_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 14 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice :
9

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne
VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL,
Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Christine REBOUL représentée par Philippe FLAYOL

Pour: 8

Excusés:

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 1

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Décision modificative pour l'annulation du titre de recette pour les frais de scolarité à la commune de Molezon - DE_053_2024

Suite à l'annulation de cette dette et afin d'annuler le titre de recette initialement émis, il
convient de prendre une décision modificative sur le budget prévisionnel :

- Compte 673 titres annulés : + 3 906€
- Compte 6541 créances admises en non-valeur : - 2 000€
- Compte 6542 créances éteintes : - 1 906€

Voté à l'unanimité.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Vuillemot', is written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2024

Date de reception de l'AR: 16/10/2024

048-214800971-DE_053_2024-DE

A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 14 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice :
9

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne
VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL,
Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Christine REBOUL représentée par Philippe FLAYOL

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Devis pour les travaux chemin de la Pélucarie - DE_052_2024

Monsieur le maire donne lecture d'un devis de l'entreprise Travaux Publics Cabrit d'un
montant de 4 704€ HT pour des travaux de revêtement bi-couche au croisement du
chemin de Croance.

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir le devis de
l'entreprise Travaux Publics Cabrit, et autorise le maire à signer tout document afférent à
ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Thierry Vuillemot', written in a cursive style.

Date de transmission de l'acte: 16/10/2024
Date de reception de l'AR: 16/10/2024
048-214800971-DE_052_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 14 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice :
9

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Christine REBOUL représentée par Philippe FLAYOL

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Approbation du montant définitif des attributions de compensation communales Année 2024 - DE_051_2024

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
- Vu l'arrêté préfectoral N° SOUS-PREF2016335-0025 en date du 30 novembre 2016 portant fusion des communautés de communes des Cévennes au Mont Lozère, de la Cévenne des Hauts Gardons, de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes au 1er janvier 2017 ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire N°de-2018-048 en date du 18 mai 2018 approuvant le montant des attributions de compensations provisoires ;

Le Maire expose au conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 22 mars 2024 et le 23 septembre 2024 et a défini les compétences et les critères retenus pour déterminer le montant définitif des attributions de compensation communales pour 2024 :

- Bibliothèque : achat de livres 1.5 € par habitant (population municipale au 1^{er} janvier 2023)
- PLUI - PLU (dépenses complémentaires prises en charges par les communes concernées)
- Transport à la Demande
- Animation Centres Bourgs
- Crèche

Il donne lecture du tableau récapitulatif des compétences transférées qui sera joint à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les compétences et les critères retenus pour déterminer les Attributions de Compensation définitives ;
- **APPROUVE** les montants définitifs des Attributions de Compensation versées aux 19 communes membres de la Communauté de Communes tels que présentés ci-dessous :

Communes	Montant des Attributions de	Coût transfert	Différence coût transfert et	Montant des Attributions de

	compensations provisoires	compétences	compensations provisoires	compensations définitives 2024
Bassurels	2 607.04	100.50	2 506.54	2 506.54
Collet-de-Dèze (Le)	38 457.30	1629.00	36 828.30	36 828.30
Gabriac	3 067.00	450.00	2 617.00	2 617.00
Moissac VF	9 126.60	625.50	8 501.10	8 501.10
Molezon	1 144.96	1 045.50	99.46	99.46
Pompidou (Le)	7 600.50	849.00	6 751.50	6 751.50
Pont de Montvert - SML	31 825.86	16 500.78	15 325.08	15 325.08
Saint-André-de-Lancize	3 287.54	799.81	2 487.73	2 487.73
Sainte Croix VF	7 438.06	4 133.50	3 304.56	3 304.56
Saint-Étienne-V-F	10 624.70	8 653.00	1 971.70	1 971.70
Saint-Germain-de-Calberte	21 337.88	5 070.83	16 267.05	16 267.05
Saint-Hilaire-de-Lavit	3 005.20	747.00	2 258.20	2 258.20
Saint-Julien-des-Points	1 305.50	644.89	660.61	660.61
Saint-Martin-de-Boubaux	10 710.84	294.00	10 416.84	10 416.84
Saint-Martin-de-Lansuscle	4 673.66	589.50	4 084.16	4 084.16
Saint-Michel-de-Dèze	5 593.60	12 264.19	- 6 670.59	- 6 670.59
Saint-Privat-de-Vallongue	10 213.88	1 146.47	9 067.41	9 067.41
Ventalon en Cévennes	3 145.25	3 094.50	50.75	50.75
Vialas	11 614.39	5 366.49	6 247.90	6 247.90
TOTAL	186 779.76	64 004.46	122 775.30	122 775.30

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente décision.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 16/10/2024
Date de réception de l'AR: 16/10/2024
048-214800971-DE_051_2024-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAC VALLEE FRANCAISE

Séance du lundi 14 octobre 2024

Date de la convocation: 03/10/2024

Membres en exercice :
9

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe FLAYOL

Présents : 8

Présents : Sylvette FOUBERT, Nathalie CAUSSE, Marie-Anne VEDRINES, Maxime FLAYOL, Marc YAGUIYAN, Philippe FLAYOL, Michel THIBON, Thierry VUILLEMOT

Votants: 9

Représentés: Christine REBOUL représentée par Philippe FLAYOL

Pour: 9

Excusés:

Contre: 0

Absents:

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Thierry VUILLEMOT

Objet: Travaux à la bibliothèque: avenants pour les lots 4, 7, 11 et 12 - DE_050_2024

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer pour des avenants pour les lots n°4, 7, 11 et 12:

- Lot 4 menuiseries extérieures aluminium : -1 248.40€ HT
- Lot 7 Serrurerie : + 465€ HT
- Lot 11 Électricité, Chauffage électrique : +1 151.80€ HT
- Lot 12 Plomberie sanitaire VMC : +104.70€ HT

Après vote et délibération à l'unanimité, le conseil municipal accepte ces avenants et autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le maire,
Philippe FLAYOL



Le secrétaire de séance
Thierry VUILLEMOT

Date de transmission de l'acte: 16/10/2024

Date de reception de l'AR: 16/10/2024

048-214800971-DE_050_2024-DE

A G E D I